

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024/07**

Séance du 04 mars 2024

Nombre de membres :
En exercice :..... 14
Présents :..... 11
Votants :..... 14

Résultat du vote :
Pour :..... 14
Contre :..... 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Gaëtan GOU MILLOUX).

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2024 comme suit :

Article	Organisme attributaire	Montant
6574	Subvention Groupement de Vulgarisation Agricole du canton d'Aixe-sur-Vienne	100,00
6574	Subvention Prévention Routière	200,00
6574	Subvention pour le foyer du collège d'Isle	200,00
6574	Subvention association sportive collège d'Isle	200,00

Fait et délibéré à Journac, le 04 mars 2024.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 07 mars 2024
Publication le : 07 mars 2024

